

Éleveurs de bovins : aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio 2022



© 2023 Les Echos Publishing

Le montant de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique est fixé à 57 € par animal éligible pour la campagne 2022 (49 € en 2021). Celui de l'aide aux veaux sous la mère labellisés et aux veaux issus de l'agriculture biologique commercialisés via une organisation de producteurs s'élève, quant à lui, à 74 € par veau éligible (même montant en 2021).

Rappel : pour 2022, le montant de l'aide aux bovins laitiers (ABL) a été fixé à 85,10 € par vache en zone de montagne et à 43,50 € hors zone de montagne. Quant au montant de l'aide aux bovins allaitants (ABA), il s'élève à 177 € par vache pour les 50 premières vaches, à 125 € de la 51^e à la 99^e vache et à 62 € de la 100^e à la 139^e vache.

Et rappelons que les demandes pour bénéficier des aides bovines (nouvelle aide bovine à l'UGB, aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio) au titre de la campagne 2023 doivent être formulées le 15 mai 2023 au plus tard, sur [le site Telepac](#).

[Arrêté du 23 février 2023, JO du 25](#)

© 2022 Les Echos Publishing